

**RÈGLEMENT du Jeu « Passez un été + Fort »
organisé par LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE**

Article 1. Objet du règlement

L'association LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, association loi 1901, dont le siège social est situé au 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4 et représentée par son président Monsieur Serge RAPHALEN (ci-après LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE),

Organise pour sa marque « SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT » sur le site internet

<https://adbx.me/Passezuneteplusfort/284z3vhjym> un **jeu gratuit et sans obligation d'achat** intitulé « Passez un été + fort » lié à la campagne de communication de la LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE intitulée « Sur l'eau tout est + fort ! »

En s'inscrivant au Jeu, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Ce Jeu n'est pas associé à Facebook, ni géré ou encore sponsorisé par Facebook.

Le participant fournit dans le cadre de ce Jeu des informations à LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE exclusivement et non à Facebook.

Le participant au Jeu décharge expressément Facebook de toute responsabilité.

Article 2. Champ d'application

Ce jeu est ouvert à toute personne capable juridiquement résidant en France Métropolitaine et disposant d'un compte Facebook.

Les mineurs doivent obtenir le consentement préalable de leurs parents avant de participer et de fournir leurs données personnelles.

Article 3. Descriptif du Jeu

Les participations sont ouvertes du :

Du 17/05/2016 à 18h au 17/07/2016 à 21h30

Pour participer au Jeu, l'internaute se connecte à la Page Facebook de SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT, accessible via l'url

<https://adbx.me/Passezuneteplusfort/284z3vhjym>.

Afin d'accéder à l'application, le participant doit devenir fan de la Page Facebook de SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT et remplir le formulaire de participation.

Afin que son inscription soit prise en compte, le participant doit valider son formulaire d'inscription.

Une fois inscrit, le participant doit répondre à une question sur la thématique du nautisme en Pays de la Loire. Le participant découvre immédiatement si sa réponse est juste, auquel cas il participe au tirage au sort.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE se réserve le droit de refuser sans justification toute participation qui lui paraîtrait inappropriée ou ne respectant pas les règles du présent règlement.

Article 4. Désignation des gagnants

Les lots seront attribués par tirage au sort parmi l'ensemble des bonnes réponses aux 13 questions de quizz. Chaque participant répondant à une seule question participe à l'ensemble du tirage au sort.

Les participants ont la possibilité d'augmenter leurs chances de gain en invitant des amis, selon le barème suivant :

- 3 amis invités = 3 chances supplémentaires
- 5 amis invités = 5 chances supplémentaires
- 10 amis invités = 10 chances supplémentaires

Article 5. Lots offerts / dotations par club nautique

8 WEEK-ENDS NAUTIQUES EN PAYS DE LA LOIRE

Pornic : La Fontaine aux Bretons sur base pour 4 personnes, 2 adultes et 2 enfants. Une nuit pour 4 personnes en appartement T3 + 2 petits déjeuners adulte + 2 petits déjeuners enfant + 2 dîners Signature + 2 dîners menu enfant. Valeur : 319€
Validité du 1er mai au 31/12/16. Activité nautique « Voile découverte » sur bateau collectif, sortie d'1 h 30 pour 4 personnes. Valeur : 100€

Noirmoutier : 1 nuit l'hôtel « bord à bord » pour une famille, petit déjeuner inclus, hors repas. Valeur 75€. 1 Activité nautique type famille (sortie en mer sur bateau habitable ou char à voile) à l'Herbaudière. Valeur : 100€

ISO : 1 nuit dans l'hôtel KYRIAD plage, 8 boulevard Franklin Roosevelt, 85100 Les Sables d'Olonne. petit déjeuner compris (hors boisson et repas). Nombre de personnes : 4 personnes (2 adultes et 2 enfants). Valeur : 68€ + 1 SORTIE EN VOILIERS pour 4 personnes. Valeur : 76,80€. Offre valable sur les samedis du 17 juin au 10 juillet et du 3 septembre au 1er octobre 2016.

Marçon : 1 nuit en mobile-home pour 2 adultes et 2 enfants au camping du lac des Varennes. Valeur : 120€. Une initiation à la voile pour 4 personnes, valable jusqu'au 30 juin 2017. Valeur : 75€

Pôle Nautique Notre Dame de Monts : 1 nuit en location ou en mobil-home au campong le lagoon bleu pour 2 adultes et 2 enfants. Valeur : 80€. 1 balade à la voile ou séances de catamaran, valable jusqu'au 31 août. Valeur : 120€

SEM St Jean : 1 nuit en mobil-home dans le camping La Prairie de Saint-Jean de Monts. Période de validité de l'offre : Hors juillet/août et hors week-end prolongé jusqu'à fin juin 2017 et sur réservation. Valeur : 70€. 1 activité nautique pour 2 personnes. Valeur : 45€. 2 entrées pour Explora Parc accrobranche. Valeur : 44€

Ecole Voile Valentin : 1 nuit à l'hôtel des Embruns à Batz sur mer pour 2 adultes et 2 enfants valable juin 2016. Valeur : 99€. 1 sortie en voilier en après-midi en baie du Croisic, valable jusqu'au 31 juillet 2016. Valeur 80€.

SEMVIE : Séjour à St gilles croix de vie comprenant une nuit à l'hôtel la Sterne, petit déjeuner. Valeur : 114€. Une sortie en famille sur un voilier Echo 90. Valeur : 86€

1 CAMERA GOPRO HERO 4 WHITE EDITION

Valeur : 229€ TTC

15 ACTIVITES NAUTIQUES

Pornic : « Voile découverte » sur bateau collectif, sortie d'1 h 30 pour 4 personnes. Valeur : 100€

CVAN : Sortie SUP 5 personnes maximum ou balade à la voile (caravelle) durée 2 heures. Valeur : 145€

Noirmoutier : 1 sortie famille en voilier habitable. Valeur : 100€

ISO Les Sables d'Olonne : 1 SORTIE EN VOILIERS pour 4 personnes, valable sur les samedis du 7 mai au 10 juillet et du 3 septembre au 1^{er} octobre 2016. Valeur : 76,80€

Marçon : 1 session nautique Balade en canoës sur le Loir. Valeur : 66€

NDC Angers : 1h30 de cours particuliers pour 2 personnes. Valeur : 151€. Valable jusqu'au 31 août 2016.

Nautisme en Pays Blanc : Offre Nautisme en Pays Blanc sortie en mer sur Goélette Fillao de 2 heures avec Skipper. 2 parents plus 2 enfants du 04 juillet 2016 au 27 août 2016. Valeur : 70€

Nautisme en Pays Blanc : « Un parcours accrobranche à Piriac Aventure » pour deux parents plus deux enfants. Valeur : 68€

Pôle Nautique Notre Dame de Monts : balade à la voile ou séances de catamaran, valable jusqu'au 31 août. Valeur : 120€

SEM St Jean : 1 activité nautique pour 2 personnes. Valeur : 90€

SEMVIE : 1 sortie en Mer découverte croisière en Echo 90 au départ de st Gilles Croix de Vie.

Sillé le guillaume : un stage d'initiation à la voile sur 4 séances pour 1 adulte et 1 enfant. Valeur : 100€. Valable sur l'été 2016.

Sillé le guillaume : Une initiation à l'activité sportive de son choix (parmi Voile, Canoë-kayak, Paddle, Tir à l'arc, Escalade, VTT) pour 1 adulte et 1 enfant, encadrée par un professionnel. Valeur : 45€

Sillé le guillaume : Une mise à disposition d'un canoë ou paddle pour 1 adulte et 1 enfant pour 1h. Valeur : 15€

SNO Nantes : 1 stage vacances après-midi. Du 4 au 29 juillet 2016. Valeur 131€.

EV Valentin : 1 sortie loisir sur Catamaran en baie de Valentin. Valable en juin 2016. Valeur 80€

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE se réserve la possibilité de modifier en tout ou en partie le descriptif de la dotation si les circonstances le nécessitent. Le lot de substitution devra être d'une valeur unitaire équivalente à celle du lot prévu dans le règlement du jeu annoncé au gagnant.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

En cas de gain, les participants sont avertis par mail dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés).

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou par email.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE ne peut être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, ils resteront définitivement la propriété de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE ne peut être tenu pour responsable de la non-délivrance d'un colis du fait d'une défaillance du ou des transporteurs concernés.

S'agissant des mineurs, le lot sera délivré à la personne légalement responsable.

Article 6. Contrôles et réserves

Les gagnants autorisent, par avance, toute vérification concernant leur identité et domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

Article 7. Propriété intellectuelle

Le participant, gagnant ou non gagnant, autorise LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, à titre exclusif, à citer ses nom et prénom dès lors que ces diffusions, publications et/ou exploitations ne portent pas atteinte directement ou indirectement aux droits de sa personnalité.

Article 8. Remboursement des frais de participation

Ce Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les frais de connexion occasionnés par la participation seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4

Le remboursement des frais de connexion se fera au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (connexion forfaitaire illimitée par exemple).

Article 9. Protection des données personnelles

Pour participer au Jeu, l'internaute doit obligatoirement remplir le formulaire de participation. Les données à caractère personnel recueillies sont ses nom, prénom, adresse mail

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique effectué par LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, seule responsable et destinataire des données personnelles collectées.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, les participants bénéficient auprès de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation ou d'opposition, pour les données les concernant sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

Aucune information à caractère personnel ne sera communiquée à des sociétés tierces sans l'accord préalable et éclairé de l'internaute.

Article 10. Règlement du jeu déposé chez un huissier

Le présent règlement est déposé en l'étude de SCP Sandevour - Leblanc - Sagniez – Leroux, 20, boulevard Emile Romanet // BP 88750 // 44187 Nantes Cedex 4, et est disponible sur demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent de La Poste) LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4

Ce règlement est également disponible sur <https://adbx.me/Passezuneteplusfort/284z3vhjym>

Article 11. Règlement des litiges

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement seront expressément soumis aux Tribunaux compétents de RENNES.